

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 10 janvier 2017 à 20h00 heures à la salle 3 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

PRÉSENCES

M. Sylvain Deschênes	M. Réjean Geneau
Mme Chantal Proulx	M. Fernand Gauthier
M. Stéphane Deschênes (absent)	M. Guildo Castonguay

Formant quorum sous la présidence du maire.
Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

1. Mot de bienvenue et Moment de recueillement

2. Lecture de l'ordre du jour

3 ADMINISTRATION

3.1. Adoption des procès-verbaux du mois de décembre 2016

17-01-01

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les procès-verbaux du 5 décembre et 19 décembre 2016.

3.2. Adoption des comptes à payer

17-01-02

Proposé par Réjean Geneau et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéros # 20904 à 20932	56 081.33\$
Prélèvements no 1777 à 1794	21 261.32\$
Total	77 341.65\$

3.3 États financiers au 31 décembre 2016

17-01-03

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les états financiers au 31 décembre 2016.

3.4 Dépôt des intérêts pécuniaires

17-01-04

Les intérêts pécuniaires de M. Georges Deschênes et Mme Chantal Proulx ont été déposés au directeur général.

3.5 Adjudication du financement d'un emprunt par billet

17-01-05

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte l'offre qui lui est faite de **Banque Royale du Canada** pour son emprunt par billets en date du 18 janvier 2017 au montant de 441 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 196-08 (Caserne), 219-11 (Chargeur sur roue), 257-15 (Rénovation bureau municipal) et 264-16 (Camion déneigement). Ce billet est émis au prix de **100\$ CAN** pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

47 100 \$	2.38 %	18 janvier 2018
48 200 \$	2.38 %	18 janvier 2019
22 600 \$	2.38 %	18 janvier 2020
23 200 \$	2.38 %	18 janvier 2021

300 200 \$	2.38 %	18 janvier 2022
-------------------	---------------	------------------------

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

3.6 Concordance de l'emprunt par billet

17-01-06

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski souhaite emprunter par billet un montant total de 441 300 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
196-08 (Caserne)	68 400 \$
219-11 (Chargeur sur roue)	51 900 \$
257-15 (Rénovation bureau mun.)	121 000 \$
264-16 (Camion déneigement)	200 000 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Guido Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 441 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 196-08, 219-11, 257-15 et 264-16 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 18 janvier 2017;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	47 100 \$
2019	48 200 \$
2020	22 600 \$
2021	23 200 \$
2022	23 700 \$ (à payer en 2022)
2022	276 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 janvier 2017), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 196-08, 257-15 et 264-16, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

3.7 Autorisation relative aux services bancaires / Banque Royale du Canada

17-01-07

Proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Messieurs Georges Deschênes et Martin Normand à signer les documents d'ouverture de compte de la Banque Royale du Canada.

3.8 Emprunt temporaire / Dossier CTV

17-01-08

Considérant que la Municipalité est adjudicataire du 33 rue Fabien-Jalbert suite à la procédure de vente pour taxes;

Considérant qu'un montant de 92 850.05 a été déposé en fidéicommiss;

Considérant que la Municipalité a assuré le bâtiment;

Considérant que le dossier de revente n'est pas encore conclu;

Considérant l'article 1093 du Code Municipal

Proposé par Réjean Geneau et résolu à l'unanimité des conseillers de décréter un emprunt temporaire de 100 000\$ pour payer les dépenses d'administrations courantes du dossier CTV. Messieurs Georges Deschênes, Maire et Martin Normand, directeur général sont autorisés à signer les documents nécessaires.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

5. TRAVAUX PUBLICS

Aucun point

6. URBANISME

Aucun point

7. LOISIRS ET CULTURE

7.1 URLS / demande d'aide financière pour la semaine de relâche

17-01-09

Considérant que la Municipalité est membre de l'URLS du Bas-St-Laurent et que le projet répond aux objectifs et aux exigences du programme.

Il est proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Benoit Lorrain-Cayer à formuler une demande d'assistance financière auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-St-Laurent dans le cadre du programme de soutien financier en loisir 2016-2017 pour le projet « Semaine de relâche 2017. »

8. RAPPORT DES ÉLUS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS ET AFFAIRES NOUVELLES

9.1 _____

9.2 Fermeture des affaires nouvelles et de la période de questions

17-01-10

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-01-11

Proposé par Chantal Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 20h55 la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

Georges Deschênes, Maire

Georges Deschênes
Maire

Martin Normand
Directeur général